

« L'exclusion bancaire est une injustice sociale doublée d'une aberration économique », entretien avec Alain Bernard du Secours catholique.

7 décembre 2011



Qu'est ce que l'accessibilité bancaire ?

Il y a trois composantes dans l'accessibilité bancaire :

D'abord, l'**accès** tout simplement. Ce n'est pas le problème principal puisque 98 % de la population a un compte bancaire ou un livret A. La France est plutôt bien lotie par rapport aux autres pays, seuls deux tiers des Américains ont un compte. En effet, la France est dotée d'un arsenal juridique assez protecteur : il existe un droit au compte gratuit depuis 1998, un taux d'intérêt maximal (taux d'usure) - certes encore beaucoup trop élevé pour les crédits à la consommation [1]-, un solde bancaire insaisissable en cas de dettes...

Ensuite, l'**accessibilité**. Elle mesure l'écart avec la réalité d'accès aux produits et services bancaires, en particulier aux conseils. Un client fortuné n'a aucun mal à obtenir un rendez-vous avec son conseiller alors que les clients modestes peuvent attendre des semaines voire des mois pour un entretien court.

Enfin, l'adaptation de l'offre à l'**usage** des clients. Par exemple, l'accès au crédit renouvelable est (trop) aisé alors qu'il est plus risqué et moins compréhensible qu'un crédit amortissable classique, il devient toxique pour les personnes en situation de faiblesse. Au contraire, on constate qu'une grande partie des personnes modestes n'ont pas accès aux crédits classiques ni aux bons moyens de paiement. Un chèque sans provision et une carte de crédit ou de paiement à débit différé peuvent conduire à des découverts et entraîner de coûteux frais.

Le phénomène est donc complexe et malheureusement personne n'est aujourd'hui capable de le mesurer. En 2005, la secrétaire d'Etat à l'exclusion Nelly Olin [2] chiffrait à 5 millions le nombre d'exclus bancaires. Mais la fourchette avancée par d'autres dirigeants de banque est très large, allant de 2 à 9 millions. Je regrette qu'aucun service statistique ne s'en préoccupe concrètement.

En quoi est-ce que l'exclusion bancaire constitue une inégalité ?

Il y a un lien entre l'exclusion bancaire et l'exclusion sociale. Ceux qui ne possèdent pas de compte en banque sont rejetés. Pour payer en espèces vos factures ou même votre cantine, vous devez aller faire la queue dans un endroit à part. Vous ne pouvez toucher un salaire que sur un compte bancaire. A l'inverse, l'exclusion sociale ou le chômage conduisent très vite à l'exclusion bancaire et à la stigmatisation dans des fichiers de chèques sans provisions ou de crédits impayés. En plus, l'argent liquide se vole et est plus volatil.

Cette injustice sociale se double d'une aberration économique. Un crédit sert justement à étaler dans le temps une dépense, c'est donc un puissant levier de développement économique dont sont exclus ceux qui en auraient le plus besoin.

Que préconisez-vous pour y remédier ?

Nous avons rédigé un manifeste [3] à l'attention des politiques et des banques dans lequel nous développons 3 pistes :

1- Obliger les banques à alerter précocement les personnes dont le compte se dégrade. Il ne faut pas attendre que les agios et les frais d'incidents de paiement gonflent avant que le conseiller de clientèle daigne décrocher son téléphone.

2- Une certification indépendante des banques sur la base de critères d'accessibilité afin de jouer sur leur réputation. On peut aussi imaginer que les appels d'offre publics ne retiennent que les banques vertueuses. Ou encore une gratification financière à travers un fonds qu'auront alimenté toutes les banques.

3- Les ménages modestes doivent pouvoir accéder au crédit classique. Comme ce sont des personnes qui risquent davantage de faire défaut, il pourrait être envisageable que les banques pratiquent un taux d'intérêt plus élevé. C'est pourquoi nous proposons que le fonds de cohésion social qui gère actuellement le microcrédit prenne en charge une partie des intérêts sur les crédits consentis aux personnes modestes.

Propos recueillis par Noam Leandri

[1] 21,32 % au 3e trimestre 2010, source [Banque de France](#).

[2] *Le Monde* du 10 juin 2005

[3] Voir sur le [site du Secours catholique](#).

• Emplacement :

[Accueil](#) > [Entretiens](#) >

• Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/L-exclusion-bancaire-est-une-injustice-sociale-doublee-d-une-aberration>